



VILLE de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 28 septembre 2017.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 29 juin 2017

Approbation du procès-verbal du 24 août 2017

Attribution marché : fourniture et acheminement d'électricité pour différents bâtiments communaux de la ville de la Guénange

D'attribuer le marché de fourniture et acheminement d'électricité pour différents bâtiments communaux (puissance supérieure à 36kVA) de la ville de Guénange à TOTAL ENERGIE GAZ pour un montant annuel de 13 670,40€ H.T.

Décision modificative n°1-2017

De procéder à la décision modificative suivante :

- Suite à la vente des logements communaux, les cautions des locataires doivent être transférées aux nouveaux propriétaires,
- Suite à l'avenant 1 du contrat de concession d'aménagement avec la SODEVAM, le lot 1 est racheté, une subvention d'équilibre doit être versée puis la commune procédera à la vente dudit lot,
- En raison de la problématique liée aux chenilles processionnaires, il a été convenu de procéder à une coupe d'arbres effectuée par l'ONF.

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2017

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES	
165.71	Dépôts et cautionnement reçus	9 000,00 €		
1641.01	Emprunts en euros	2 000,00 €		
ONI.2111.822	Terrains nus	140 000,00 €	O24.01 : Produits des cessions	254 000,00 €
ONI 204181.70	Subventions d'équipements versées	114 000,00 €		
ONI 2117.833	Bois et forêts	14 000,00 €		
ONI 2313.020	Immobilisations en cours	-25 000,00 €		
TOTAL		254 000,00 €	TOTAL 254 000,00 €	

Acceptation d'indemnité d'assurance - Sinistre sur barrière de sécurité

D'accepter un remboursement de l'assurance d'un montant de 1 197,60 € TTC correspondant au montant des réparations des barrières de sécurité situées devant l'école Saint Matthieu.

Acceptation d'indemnité d'assurance - Dégradation du parking situé rue des Trois Pierres
D'accepter un remboursement de l'assurance d'un montant de 3 252,60 € TTC correspondant à la remise en état du parking.

Chasse communale - Indemnisation de la ville de Veckring 2016 et 2017

D'indemniser cette commune à hauteur de 200 € par an sur la période de la chasse à compter de 2016 et jusqu'en 2025.

Annulation délibération du 29 juin 2017 - Modification - Taxe d'aménagement

D'annuler la délibération 2017-69 du 29 juin 2017 « Modification - taxe d'aménagement ».

Nouvelle exonération facultative en matière de taxe d'aménagement relative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable

D'exonérer en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable (moins de 20 m²) à hauteur de 50% de leur surface taxable.

Cession de terrain - Accessit promotion - Big Habitat- Quartier République

De signer les compromis de vente avec les représentants des sociétés AXCESSIT PROMOTION à Tomblaine et BIG HABITAT à Marange-Silvange ou les personnes morales qui se substitueraient à eux, pour les parcelles concernées établies suite à procès-verbal d'arpentage du cabinet BITARD,

De signer les ventes définitives lorsque toutes les conditions indiquées dans le compromis seront levées,

De faire intervenir les services de Maître HARTENSTEIN, de Maître MICHAUX et Maître GERARD, Notaires, pour le suivi de ces affaires communales.

SMITU - Rétrocession de la compétence parking de covoiturage, frontaliers et parkings relais

D'accepter la nouvelle rédaction de l'article 6 ainsi présentée :

« Le syndicat a pour objet :

- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) en compatibilité avec les orientations du futur SCOT ;
- L'organisation, la gestion et l'amélioration des transports réguliers de personnes sur son périmètre ;
- La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagements publics nécessaires à l'amélioration des transports réguliers de personnes, et notamment à la mise en place et au fonctionnement du service de transport en commun en site propre. Pour la réalisation de cette infrastructure de transport public en mode routier, qui viendra développer et accroître les performances du réseau existant, le SMITU peut prendre tout acte, formaliser toute demande ou conclure tout contrat rendu nécessaire par la réalisation desdits travaux tendant, de façon générale, à l'amélioration des transports réguliers de personne ;
- La mise en place et le suivi du service public nécessaire à l'exercice de sa compétence ;
- De manière exceptionnelle et quand cela présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services, l'organisation par le biais conventionnel tel que prévu à

l'article L.5211-4-1 et 2 du Code Général des Collectivités territoriales, du transport des personnes en difficulté ou nécessitant un service adapté ;

- De par la proximité géographique de son périmètre, la prise en compte de la dimension transfrontalière dans la réalisation de sa mission ; »

Convention CCAM - Utilisation du bureau pour le relais assistants maternels

A signer la convention de mise à disposition.

Création du futur syndicat mixte « Moselle Aval » et adhésion de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan au futur Syndicat Mixte Ouvert « Moselle Aval ».

Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement - Centre aéré saison 2017-2018

D'appliquer les tarifs :

Mercredi Récréatif en fonction du quotient familial

	Tranche 1 QF 0 à 500	Tranche 2 QF 501 à 850	Tranche 3 QF 851 à 1000	Tranche 4 QF > 1001
Mercredi avec repas 11H30 à 17H00	8 €	9 €	10 €	12 €
Mercredi sans repas 14H00 à 17H00	4,50 €	5 €	6 €	7 €
Garderie 17H00 à 18H00	1 €			

Semaine de centre aéré - Tarif par jour en fonction du quotient familial

Quotient familial	Repas + animation et garde de 9H00 à 17H00
Tranche 1	10 €
Tranche 2	12 €
Tranche 3	14 €
Tranche 4	16 €

Garderie de 8H00 à 9H00 et /ou de 17H00 à 18H00 : 1 € pour une garde,
1,5 € pour deux gardes.

Convention ENEDIS - Quartier République

D'accepter une convention liant la ville et ENEDIS Cette convention porte sur les conditions d'anticipation des travaux de viabilisation électrique sur l'ensemble du quartier. La ville assurant la maîtrise d'ouvrage en fouille remise, ENEDIS remboursera ces travaux à hauteur de 46 682,64 € H.T.

Modification du tableau des effectifs

D'adopter les propositions du maire,

De modifier ainsi le tableau des emplois,

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

à 22 voix pour et 6 abstentions

SODEVAM - Avenant n°1 - Contrat de Concession d'aménagement - Lotissement Mont Cassin V

D'accepter l'avenant n°1 au contrat de concession. Celui-ci précise les modalités de cession du lot 1 à la commune et modifie la participation communale pour l'achèvement de l'opération.

Le lot n°1 du lotissement d'une surface de 1810 m² sera cédé à la collectivité pour un montant de 140 000 € H.T. au plus tard le 31 décembre 2018.

La participation de la collectivité au coût de l'opération est fixée à 214 000 € H.T. Le solde de 114 000 € H.T. sera versé au plus tard le 31 décembre 2018.

à 22 voix pour et 6 voix contre

Cession - rue du Nain Noir

De céder au prix de 1 850 € la parcelle 488 section 32 de 0,74 ares, soit 50 % du prix des domaines à M. et Mme FEID Georges.

A réaliser cette cession auprès des services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

Pour le Maire empêché,
Nathalie CEDAT-VERGNE
Adjointe au Maire

